

ENTRE : Tourisme Cantons-de-l'Est
20, rue Don-Bosco Sud, Sherbrooke (Québec) J1L 1W4
Tél. : 819 820-2020/Téléc. : 819 566-4445

ET :

NOM DE L'ENTREPRISE-LOCATAIRE

NOM DU REPRÉSENTANT DE L'ENTREPRISE-LOCATAIRE

ADRESSE

VILLE	CODE POSTAL
--------------	--------------------

TÉLÉPHONE	TÉLÉCOPIEUR
------------------	--------------------

SITE INTERNET	COURRIEL
----------------------	-----------------

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet d'établir les modalités de location d'espaces promotionnels des différents présentoirs de l'ensemble du réseau des Infotouriste® pour des entreprises touristiques membres de Tourisme Cantons-de-l'Est.

2. OBLIGATIONS DE TOURISME CANTONS-DE-L'EST

2.1 Tourisme Cantons-de-l'Est intervient à titre d'intermédiaire entre le locataire et l'Infotouriste® avec lequel elle est liée par un contrat spécifique. Tourisme Cantons-de-l'Est fait connaître à l'Infotouriste® concerné le nom de ses locataires.

2.2 Tourisme Cantons-de-l'Est informe le locataire lorsque l'inventaire de ses dépliants atteint le seuil de 25 % de l'envoi initial. Malgré ce qui précède, Tourisme Cantons-de-l'Est ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'un manque de dépliants en kiosque.

2.3 Tourisme Cantons-de-l'Est garantit la disponibilité des espaces réservés par le locataire, et ce, pour la durée du contrat.

3. OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

3.1 Le locataire s'engage à acquitter à Tourisme Cantons-de-l'Est le montant total du coût de location de son ou ses espace(s), en un seul versement et dès la réception de la facture.

3.2 Le locataire s'engage à expédier directement ses dépliants à l'Infotouriste® (commande initiale : 500 dépliants période estivale et 300 dépliants période hivernale).

3.3 Le locataire ne peut effectuer aucune réclamation à l'égard de Tourisme Cantons-de-l'Est et de ses employés en cas de vol, perte, dommages ou destruction de ses dépliants livrés à l'Infotouriste®.

3.4 Le locataire devra aviser Tourisme Cantons-de-l'Est de son intention de renouveler le présent contrat un mois avant son expiration. Le cas échéant, le coût de location doit être acquitté en un seul versement, à la date anniversaire de signature du contrat original.

3.5 Le coût supplémentaire pour le déplacement et pour la rotation de dépliants est le suivant : **15 \$** chaque fois qu'une rotation de dépliants doit être réalisée en cours de période afin de remplacer temporairement les dépliants initialement prévus par un autre dépliant de la même entreprise, dans le même espace de présentoir.

4. CLAUSES GÉNÉRALES

4.1 La présente entente ne peut pas être transférée à un autre locataire, à moins d'obtenir l'autorisation de Tourisme Cantons-de-l'Est.

4.2 Si le locataire fait défaut de payer le montant engagé dans le délai mentionné, Tourisme Cantons-de-l'Est pourra louer l'espace concerné à un autre locataire, à la suite d'un avis de dix (10) jours.

5. DÉCLARATION DU LOCATAIRE

Par le présent contrat, je réserve _____ espace(s) simple _____ et/ou double _____ pour une période de _____ mois, au coût total de _____ \$ plus taxes.

IMPORTANT : Ce contrat concerne uniquement le ou les dépliant(s) suivant(s), (*) indiquer le ou les titre(s)

Titre du dépliant # 1	Français	Anglais	Bilingue
Titre du dépliant # 2	Français	Anglais	Bilingue

(*) Tout autre dépliant sera retourné à l'expéditeur si Tourisme Cantons-de-l'Est n'a pas été avisé des changements.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ À _____ CE, _____, JOUR DE _____ 20_____.

TOURISME CANTONS-DE-L'EST

NOTES :

- Les dépliants du locataire doivent être acheminés directement à l'Infotouriste® concerné (maximum 500 dépliants durant la période estivale et 300 durant la période hivernale).
- Les cartes d'affaires, cartes postales et photocopies sont interdites.
- Conserver une copie pour vos dossiers et retournez une autre copie à Tourisme Cantons-de-l'Est.

BUREAUX PERMANENTS

INFOTOURISTE®	Présentoirs	6 mois*	7 mois**	1 an***	TOTAL
Montréal	Simple (5.5 x 11)	255 \$	305 \$	480 \$	
	Double (11 x 11)	510 \$	610 \$	960 \$	
Québec	Simple (5.5 x 11)	205 \$	235 \$	370 \$	
	Double (11 x 11)	410 \$	470 \$	740 \$	

BUREAUX SAISONNERS

	Présentoirs	6 mois*	7 mois	1 an ***	TOTAL
Rigaud Autoroute 40, sortie 9 (accès par l'autoroute 417 en Ontario)	Simple (5.5 x 11)	115 \$	-	-	
	Double(11 x 11)	230 \$	-	-	
Rivière Beaudette Autoroute 20 (accès par l'autoroute 401 en Ontario)	Simple (5.5 x 11)	160 \$	-	-	
	Double(11 x 11)	320 \$	-	-	
Lacolle Autoroute 15 (accès par l'Interstate 87 dans l'État de New York)	Simple (5.5 x 11)	75 \$	-	-	
	Double(11 x 11)	150 \$	-	-	
Stanstead Autoroute 55 (accès par l'Interstate 91 dans l'État du Vermont)	Simple (5.5 x 11)	55 \$	-	-	
	Double (11 x 11)	110 \$	-	-	
Dégelis Route 185 (accès par la route 2 au Nouveau-Brunswick)	Simple (5.5 x 11)	55 \$	-	-	
	Double (11 x 11)	110 \$	-	-	

FORFAITS AVANTAGEUX

	Présentoirs	6 mois*	7 mois	1 an***	TOTAL
Montréal, Québec et les 5 saisonniers	Simple (5.5 x 11)	780 \$	-	1150 \$	
	Double (11 x 11)	1560 \$	-	2300 \$	
Forfait MTL + QC	Simple (5.5 x 11)	450 \$	-	805 \$	
	Double (11 x 11)	900 \$	-	1610 \$	
Forfait 5 saisonniers	Simple (5.5 x 11)	375 \$	-	-	
	Double (11 x 11)	750 \$	-	-	

SPÉCIAUX POUR LA SAISON HIVERNALE

INFOTOURISTE®	Présentoirs	6 mois*	7 mois	1 an***	TOTAL
Montréal 1 ^e novembre au 30 avril	Simple (5.5 x 11)	235 \$	-	-	
	Double (11 x 11)	470 \$	-	-	
Québec 1 ^e novembre au 30 avril	Simple (5.5 x 11)	195 \$	-	-	
	Double (11 x 11)	390 \$	-	-	
Montréal +Québec 1 ^e novembre au 30 avril	Simple (5.5 x 11)	395 \$	-	-	
	Double (11 x 11)	790 \$	-	-	

* 6 mois d'été : dates d'ouverture peuvent varier, mais normalement du 1^{er} mai 2010 au 31 octobre 2010.

* 6 mois d'hiver : dates d'ouverture du 1^{er} novembre 2010 au 30 avril 2011

** 7 mois : mois additionnel (1^{er} mai au 31 mai pour la saison estivale ou du 1^{er} au 30 novembre pour la saison hivernale)

*** 1 an : du 1^{er} mai 2010 au 30 avril 2011

Total partiel	
TPS 5 %	
TVQ 7,5 %	
TOTAL	